



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007323

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESEA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

11 - Cession d'un local commercial au profit de Mme GROSPIERRE et M. LOUNI - 1, rue de la Pelouse

Cession d'un local commercial au profit de Mme GROSPIERRE et M. LOUNI - 1, rue de la Pelouse

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/10/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au conseil municipal la cession d'un local commercial appartenant à la commune au profit de Mme Coralie GROSPIERRE et M. Yacine LOUNI.
Recette : 76 000 €

Dans le cadre de sa politique de rationalisation de son patrimoine bâti, la commune a décidé de mettre en vente un local commercial sis 1 rue de la pelouse et classé en zone UD du PLU.

L'association « La commune libre de Saint-Ferjeux » occupait ce local, il est désormais libre de toute occupation.

Ce bien est situé au rez-de-chaussée d'une copropriété cadastrée section DY n° 35. Il est composé de 2 pièces avec vitrines donnant sur rue, d'une petite cave et de sanitaires.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat le 14 décembre 2022 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation a été fixée à 76 000 € le 21 décembre 2022.

La commune a engagé une large consultation dans le cadre d'un appel à projet organisé du 17 mai 2023 au 1^{er} septembre 2023 sur la base d'une mise à prix de 76 000 €.

A l'issue de cette procédure, un seul dossier de candidature a été réceptionné, le montant de l'offre étant de 76 000 €.

Les candidats envisagent d'y aménager une poissonnerie, afin de compléter l'offre commerciale du quartier.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession au profit de Mme Coralie GROSPIERRE et M. Yacine LOUNI, ou de toute personne physique ou morale s'y substituant agréée par la Ville de Besançon, du lot n° 27 (Bât B) correspondant au local commercial cadastré section DY n° 35 sis 1 rue de la Pelouse, au prix de 76 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B07405.

La recette de 76 000 € sera encaissée sur la ligne 77.824.775.0022004.30100.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la cession d'un local commercial au profit de Mme GROSPIERRE et M. LOUNI, situé au 1, rue de la Pelouse, aux conditions énoncées dans le rapport,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

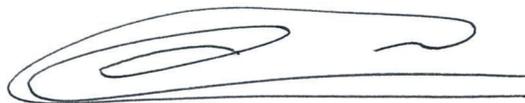
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

